

[Text]

behalf of the Canadian Bar Association. This submission has been approved as a public statement of the Media and Communications Law Section of the Canadian Bar Association.

The Chairman: But not the Canadian Bar?

Mr. Romaniuk: It has received the approval of the section but has not yet gone through all the approval channels required before it can receive the imprimatur of the Canadian Bar Association. It is a statement of the section and not of the entire Canadian Bar Association.

Senator Graham: On that point, when do you expect that kind of approval? How long does the process take?

Mr. Romaniuk: It can sometimes be lengthy, but I suspect probably several weeks. We did not have sufficient time to get it all the way through the Canadian Bar Association, which has resulted in our making the submission from the section alone; but, it is hoped that should this process continue on to examination by the House committee, we would have a presentation on behalf of the entire Canadian Bar Association.

I wish to preface my remarks with an apology for not having brought with us, in advance, a copy of our written submission. Our submission is fairly lengthy and complex, and it is presently being translated and edited. We were hoping to have copies in both official languages for your consideration and review late next week and hopefully no later than a week from today. We will endeavour to do our best to have our written submission before you by Thursday or Friday of this week.

The Chairman: On that point, is it possible to leave what notes you speak from today for review within our internal committee?

Mr. Romaniuk: I could, as long as it is understood that until we have our official submission, it should be viewed as a draft.

The Chairman: It would be taken in that light.

Mr. Romaniuk: We would like to cover in our presentation the objectives and principles of Canada's telecommunications policy. We will speak to the scope of the legislation, and we will speak both with respect to the policy instruments in the act and the regulatory instruments.

Under "policy instruments", we will have comments on the licensing provisions, on the power of policy direction and review and variance to be given to the cabinet, the power to issue national security in foreign policy directions, and a few brief comments on the exemption power.

[Traduction]

non à celui de l'Association du Barreau canadien. Elle constitue un énoncé approuvé de la Section du droit de l'information et des télécommunications de l'Association du Barreau canadien.

Le président: Mais pas celle du Barreau?

M. Romaniuk: Elle a été approuvée par la Section mais n'est pas encore passée par toutes les voies d'approbation nécessaires pour recevoir l'imprimatur de l'Association du Barreau canadien. C'est donc une prise de position de la Section et non de l'ensemble de l'Association du Barreau canadien.

Le sénateur Graham: Sur ce point, quand comptez-vous avoir cette approbation? Combien de temps prend le processus?

M. Romaniuk: L'opération peut être longue, mais je pense qu'elle prendra quelques semaines. Nous n'avions pas de temps de passer par tout le processus de l'Association, de sorte que notre présentation est faite par la Section seulement; mais nous espérons que, si nous passons à l'examen par le comité de la Chambre, nous pourrions présenter la position de l'ensemble de l'Association du Barreau canadien.

En guise d'introduction, je voudrais présenter mes excuses du fait que nous n'avons pu apporter d'avance le texte de notre présentation. Il s'agit d'un texte assez long et complexe, qui est en cours de traduction et de révision. Nous espérons en avoir des exemplaires dans les deux langues officielles à vous présenter à la fin de la semaine prochaine et, nous l'espérons, pas plus tard que dans une semaine. Nous tenterons de faire de notre mieux pour que le texte de notre présentation soit devant vous d'ici jeudi ou vendredi de cette semaine.

Le président: À ce sujet, est-il possible que vous nous laissiez les notes que vous utilisez aujourd'hui pour que nous les examinions au sein de notre comité interne?

M. Romaniuk: C'est possible, pour autant qu'il soit bien entendu qu'il ne s'agit là que d'une ébauche tant que notre présentation officielle ne vous a pas été transmise.

Le président: C'est entendu.

M. Romaniuk: Nous aimerions couvrir dans notre présentation les objectifs et les principes de la politique canadienne de télécommunication. Nous parlerons de la portée de la législation, tant en ce qui concerne les outils d'intervention prévus par la loi que pour ce qui est des outils de réglementation.

Au chapitre des outils d'intervention, nous ferons des observations sur les dispositions relatives à l'attribution des licences, sur le pouvoir d'orientation et d'examen des politiques, et de modification qui peut être donné au Conseil des Ministres, sur le pouvoir d'émettre des directives sur la sécurité nationale dans la politique étrangère, et nous présenterons quelques brefs commentaires sur le pouvoir d'exemption.